



RESOLUTIONS ISSUES DU SEMINAIRE DE REFLEXION DES JEUNES LEADERS SUR LA SITUATION DE LA JEUNESSE IVOIRIENNE A LA VEILLE DES ELECTIONS DE 2020

**Thème central : « la situation des jeunes en Côte d'Ivoire :
état des lieux et propositions pour l'amélioration de la
condition de la jeunesse »**



27-30 Juillet 2020 Hôtel Le Suprême de Grand-Bassam

RESOLUTIONS DE GRAND-BASSAM

Nous jeunes leaders, représentants les structures spécialisées de jeunesses des partis politiques **RHDP, PDCI-RDA, FPI et COJEP** et des organisations de jeunesses communales du District Autonome d'Abidjan, membres du **Conseil des Jeunes du District Autonome d'Abidjan (COJEDA)**, réunis en atelier de réflexion du 27 au 30 juillet 2020 à l'hôtel Le Suprême de Grand-Bassam dans le cadre de l'Académie Politique de la **Konrad Adenauer Stiftung** sur le thème : « **La situation des jeunes en Côte d'Ivoire : état des lieux et propositions pour l'amélioration de la condition de la jeunesse** »,

CONVAINCUS qu'aucun développement durable n'est possible sans une réelle inclusion des jeunes, qui représentent plus de 77% de la population, dans les processus politiques, sociaux et économiques;

CONVAINCUS que la jeunesse, mieux qu'un atout, représente aujourd'hui un partenaire de taille et une force d'action et de proposition incontournable pour le développement du pays et la consolidation de la paix ;

RESOLUS à prendre toute leur place dans la gouvernance publique, convaincus que, plus les jeunes participent à la gouvernance, les chances de préserver la paix, la stabilité et la sécurité sont garanties ;

GUIDES par le souci de contribuer et de participer efficacement à l'édification d'une nation forte et d'un pays prospère où les considérations ethniques et tribales, les inégalités et les injustices sociales ne seront pas érigées en règles de gouvernance ;

CONSIDERANT l'engagement des organisations sous-régionale, régionale, de la communauté internationale et des partenaires au développement à promouvoir, à défendre et à protéger les droits et le bien-être des jeunes africains par leur pleine et effective participation au processus de développement des sociétés, reconnaissant ainsi la participation des jeunes comme facteur d'exercice actif de la citoyenneté et de la démocratie inclusive ;

CONSCIENTS des difficultés et des défis multiples auxquels est confrontée la jeunesse de Côte d'Ivoire ;

CONSCIENTS des enjeux vitaux que représentent les élections présidentielles d'octobre 2020 pour le renforcement de la démocratie et de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire ;

DEMEURANT fermement attachés à la Constitution, aux lois et aux principes qui régissent la République ;

REAFFIRMANT enfin l'engagement solennel des participants réunis à Grand-Bassam quant à la poursuite des actions propres à renforcer le rôle de la jeunesse et son implication effective dans le développement du pays ;

voudrons recommander à tous les candidats à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, ce qui suit :

I- Au titre de l'éducation et de la formation des jeunes :

1. Faire de l'école et l'éducation des priorités tant dans les discours que dans les actes ;
2. Investir massivement dans les équipements et les infrastructures scolaires et universitaires afin d'augmenter les capacités d'accueils et de respecter le ratio de 40 élèves/classe dans les établissements comme recommandé par l'UNESCO ;
3. Mettre un accent à tous les ordres d'enseignements, (primaires, secondaire et supérieur), d'une part sur le recrutement qualitatif et quantitatif des enseignants pour réduire le ratio enseignant/élève et d'autre part sur leur formation afin d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
4. Faire de la gratuité de l'école une réalité en supprimant les frais non réglementaires ;
5. Intégrer la gestion de projet et l'entrepreneuriat pratique dans les curricula de formation;
6. Renforcer l'autorité des enseignants et mettre en place un mécanisme de promotion et de valorisation des enseignants compétents ;
7. Reformuler profondément le système éducatif national pour tenir compte des réalités socioéconomiques et des potentialités du pays ;
8. Faire les Assises de l'école ivoirienne en incluant tous les acteurs de ce système et appliquer toutes les résolutions qui y découleront ;
9. Obliger les parents par des mesures contraignantes à inscrire leurs enfants en âge d'aller à l'école afin de lutter contre l'analphabétisme et d'améliorer le taux de scolarisation du pays ;
10. Accentuer et vulgariser la promotion des langues locales dans le système éducatif et définir des contenus de formation qui tiennent compte de nos réalités socioculturelles ;
11. Faire la promotion de l'excellence et des modèles chez les élèves dans nos établissements;
12. Impliquer davantage les parents d'élèves, les syndicats d'élèves et étudiants, les mutuelles et syndicats d'enseignants dans la gestion de l'école ;
13. Lutter efficacement contre la drogue, l'alcool, la sexualité précoce, la violence et tous les autres phénomènes sociaux en milieu étudiant et scolaire ;

14. Sensibiliser les jeunes (élèves et étudiants) sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des NTIC ;
15. Rendre plus opérationnel le système LMD institué en CI il y'a presque dix ans pour faciliter l'adéquation entre la formation et l'emploi ;
16. Revoir le cadre et les mécanismes d'attribution des agréments aux établissements privés d'enseignement secondaire général, technique, professionnel et supérieur afin d'améliorer la qualité de la formation dans ces structures ;
17. Accroître le soutien aux établissements privés d'enseignement secondaire général, technique, professionnel et supérieur dans leurs efforts de formation des jeunes ivoiriens ;
18. Lutter efficacement contre la fraude et la tricherie aux examens et concours scolaires afin de rendre plus crédibles les diplômes ivoiriens ;
19. Formaliser et pérenniser les bonnes pratiques en matière d'enseignement mises œuvre par l'Etat Durant la période de la COVID-19.

II- Au titre de l'emploi et de l'insertion durable des jeunes :

1. Garantir l'égalité des chances aux concours d'accès aux emplois de la fonction publique en luttant efficacement contre la corruption, la fraude et le favoritisme ;
2. Valoriser et promouvoir les jeunes diplômés nationaux, la main-œuvre et les expertises locales en exigeant des entreprises un quota de 80% d'ivoiriens dans leur personnel ;
3. Encourager et renforcer le partenariat université-entreprise-État en créant des cadres de dialogue entre tous les acteurs du système éducation/formation (gouvernements, organismes de formation...) et du monde du travail (patrons, entrepreneurs...) pour concilier les besoins actuels et futurs des entreprises avec les contenus de formation des jeunes ;
4. Encourager et accompagner l'entreprenariat des jeunes et des femmes en facilitant l'accès au crédit et aux marchés publics et en instaurant des dispositions d'exonération fiscale sur les trois premières années d'exercice des entreprises dirigées par les jeunes ivoiriens ;
5. Subventionner et encadrer la jeunesse rurale qui exerce dans le domaine agricole afin que ce secteur puisse contribuer à absorber les jeunes chômeurs tout en encourageant ces derniers à un retour à la terre avec des mesures d'accompagnement incitatives ;
6. Mettre en place une véritable politique de modernisation du secteur agricole qui tient compte des exigences des Objectifs de Développement Durable en créant des institutions de formation à vocation agricole afin de renforcer les capacités des jeunes exerçant dans le domaine et en subventionnant l'acquisition des machines et équipements agricoles ;

7. Encourager et inciter le secteur privé à faciliter les stages des jeunes pendant leur formation et leur embauche par des mesures fiscales incitatives afin de rendre les apprenants plus opérationnels à la sortie de leurs cursus de formation ;
8. Valoriser les métiers considérés comme "petits métiers" en mettant en avant des modèles de réussite dans ces secteurs afin de briser les clichés et les stéréotypes dévalorisants et inciter les jeunes à les pratiquer ;
9. Réviser le Code d'Investissement Ivoirien en ses dispositions autorisant le rapatriement des bénéfices des entreprises étrangères afin qu'une partie de ces bénéfices soit immobilisée sur place pour créer davantage de richesses ;
10. Mettre en place une véritable stratégie d'industrialisation pour la transformation sur place des produits locaux en créant des pôles industriels régionaux et des institutions de formation à vocation régionale orientées vers les potentialités socio-économiques et les atouts naturels des régions.

III- Au titre de la participation politique des jeunes :

1. Instituer un quota obligatoire de 30% de jeunes, sur les listes de candidatures des partis politiques pour les assemblées élues, dans les institutions dont les membres sont nommés et dans l'administration publique afin de faciliter l'inclusion des jeunes dans la gouvernance publique et dans le processus décisionnel ;
2. Moderniser et rapprocher l'état civil des populations, surtout dans les zones rurales afin de faciliter les déclarations et résoudre les problèmes d'acquisition de documents administratifs qui souvent freinent la participation des jeunes aux processus électoraux notamment lors de la Révision des Listes Electorales ;
3. Mettre en lien les fichiers de l'état civil et ceux de l'organe de gestion des élections (CEI) afin que le basculement sur le fichier électoral, chaque année, des personnes qui ont atteint l'âge d'être électeur, soit automatique ;
4. Créer les conditions pour l'expression sans contraintes ni peur, des opinions, des libertés individuelles et collectives et des ambitions légitimes des jeunes en politique ;
5. Conditionner le financement public des partis politiques par l'effectivité de la formation politique de leurs structures spécialisées de jeunesse et de femmes et par la prise en compte d'une proportion de 30% de jeunes dans leurs plus hauts organes de décisions et/ou de direction ;
6. Faciliter davantage l'accès à l'information, aux données et aux documents publics afin que les citoyens jeunes puissent mettre en œuvre des actions de Contrôle Citoyen de l'Action Publique

(CCAP) portant sur la gestion des affaires publiques dans le but de contribuer au débat démocratique ;

7. Mettre en place un mécanisme de financement public de tous les candidats et limiter les budgets de campagnes aux élections afin de garantir l'égalité des chances pour tous les candidats et équilibrer le débat et le jeu politique ;
8. Réviser le code électoral ivoirien en réduisant la caution à l'élection présidentielle à 10 000 000 F CFA, en alignant l'âge minimum de candidature à toutes les élections sur l'âge de la majorité et en améliorant le système de parrainage citoyen le ramenant à 1% au niveau national ;
9. Introduire dans le système éducatif des contenus de formation qui portent sur le développement du leadership dès le primaire par des activités socio-éducatives et encourager le bénévolat et le volontariat communautaire des jeunes afin de les préparer à la gestion de la chose publique.

Fait à Grand-Bassam le 30 juillet 2020